



.....

PRESENTATION DU DISPOSITIF LEADER COMITÉ DE PROGRAMMATION

.....

PARTIE I
LE DISPOSITIF LEADER : GÉNÉRALITÉS



1.

LE DISPOSITIF LEADER : GÉNÉRALITÉS

DÉFINITION ET GRANDS PRINCIPES

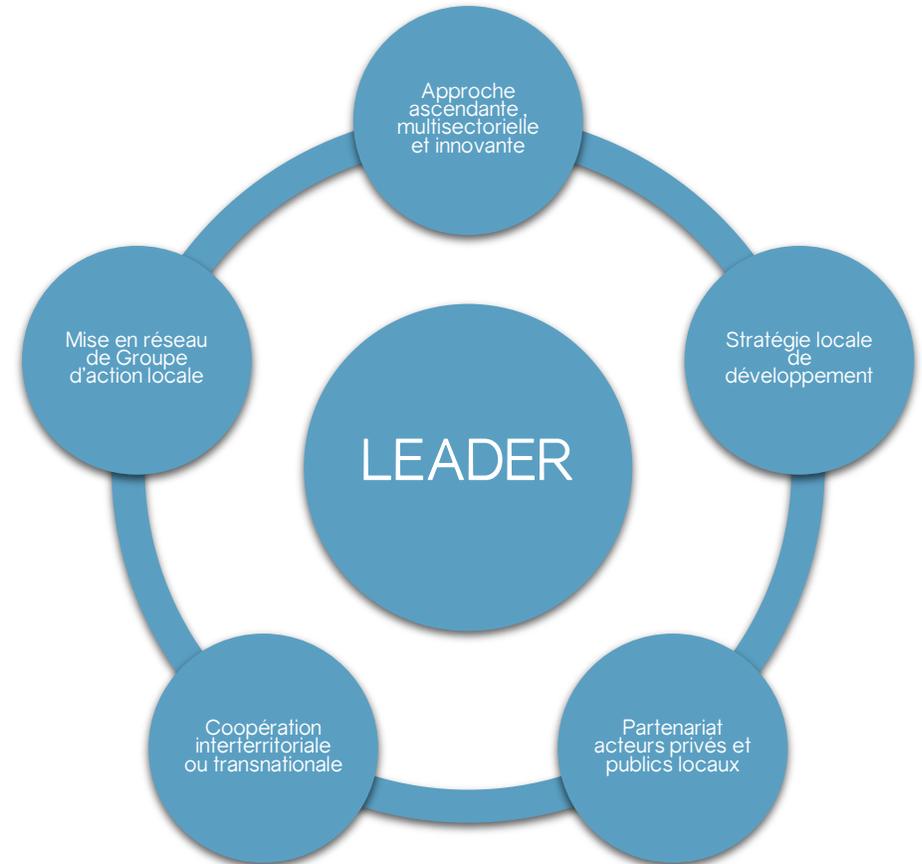
LEADER : « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »

Quoi? Un programme européen visant le développement des zones rurales

Où? Sur des territoires ruraux sélectionnés par l'autorité de gestion des fonds FEADER: la Région

Comment? En soutenant des projets portés par des personnes publiques ou privées

Les grands principes du programme LEADER:



2. LE DISPOSITIF LEADER : GÉNÉRALITÉS

LE GAL



- 15-20 partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie
- 50% min de personnes privées
- Mise en œuvre de la stratégie
- Organe décisionnel: décide ou non du soutien financier apporté aux porteurs de projets
- Suivi et évaluation du dispositif

- Région
- Animation
- Instruction réglementaire des dossiers

- Communication et information de l'ensemble des acteurs du territoire sur le dispositif
- Accompagnement des porteurs de projets
- Animation du GAL et du Comité de programmation
- Suivi et évaluation du dispositif

- ASP (Agence de Services et de Paiement)
- Assure le paiement de l'aide FEADER
- Contrôle des bénéficiaires des aides FEADER

- Acteurs locaux publics ou privés
- Présentation de projets en adéquation avec la stratégie de développement

- Techniciens compétents dans les domaines concernés par la stratégie
- Réunion préalable au Comité de programmation
- Avis technique sur les projets présentés

- Partenariat d'acteurs privés et publics
- Élabore et met en place la stratégie locale de développement

3. LE DISPOSITIF LEADER : GÉNÉRALITÉS

CONDITIONS

Conditions financières

Porteur privé : coût min de 7 000 euros dont 3000 LEADER

Porteur public : coût min de 10 000 euros dont 5 000 LEADER

Plafond maximal de subvention : défini dans chaque fiche actions

Nécessité d'obtenir un cofinanceur public national

Taux de financement public : 80% maximum

Taux de cofinancement LEADER: 70 %

Projet privé :

Sur 100 euros

➡ 80 euros pourront être apportés par des aides publiques (LEADER + Cofinanceurs nationaux)

Sur ces 80 euros

➡ 70% maximum pourront être des fonds LEADER soit 56 euros

Projet public :

Sur 100 euros

➡ minimum 30 euros investis par le maître d'ouvrage

➡ maximum 70 euros fournis par le LEADER

Critères d'éligibilité:

Propres à chaque action

Peuvent concerner :

- Les bénéficiaires
- La zone du projet
- Le contenu du dossier...

Critères rédhibitoires

Critères de sélection:

Propres à chaque action

Permettent d'établir une notation des projets présentés

PARTIE 2

LE DISPOSITIF LEADER AU SEIN DU PAYS DE SAINT-OMER



1.

LE DISPOSITIF LEADER AU SEIN DU PAYS DE SAINT-OMER

HISTORIQUE

Janvier 2015
Lancement de
l'appel à
candidature de
la Région

Commission
permanente
du 6 juillet
2015:
désignation
des 9
territoires
LEADER

Fin d'année 2015-
début d'année
2016 : travail de
réécriture des
stratégies

Programmation
des premiers
projets

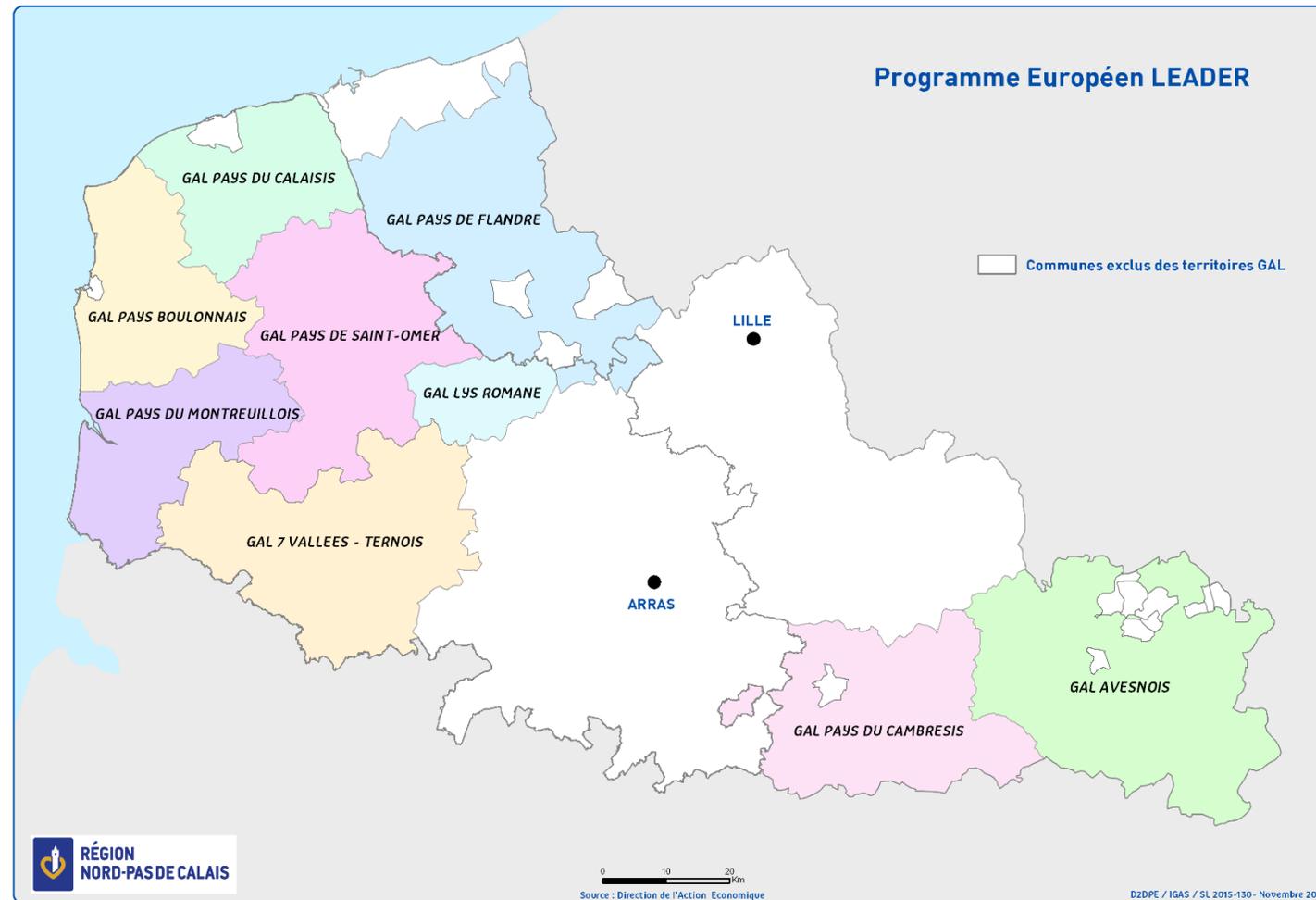
Janvier à Avril
2015
Construction et
rédaction des
Stratégies
Locales de
Développement

5 octobre
2015:
Commission
permanente
ventilation de
l'enveloppe
financière
LEADER
parmi les 9
territoires

Courant 2016 :
Signature des
conventions
entre les
territoires
sélectionnés, la
Région et l'ASP

2. LE DISPOSITIF LEADER AU SEIN DU PAYS DE SAINT-OMER

LES GAL À L'ÉCHELLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS



3.

LE DISPOSITIF LEADER AU SEIN DU PAYS DE SAINT-OMER

LE PAYS DE SAINT-OMER , TERRITOIRE LEADER

Territoire :

118 communes , 135 000 habitants

Structure porteuse du GAL:

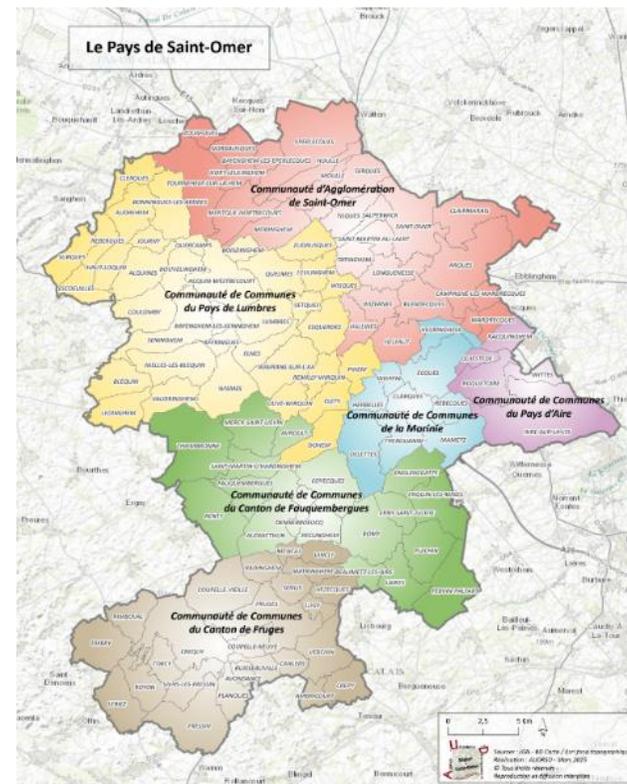
Syndicat Mixte Lys Audomarois

Animation et gestion administrative des dossiers :

AUD Pays de Saint-Omer- Flandre Intérieure

Une enveloppe financière :

1 260 000 euros répartis sur 5 ans



PARTIE 3

LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

• •

1. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FONDEMENTS

Atouts

Attractivité du territoire
Cadre de vie
Présence de grands groupes leader
Des savoir-faire reconnus

Faiblesses

Restructurations industrielles importantes
Baisse de l'emploi salarié privé
Tissu de petites et moyennes entreprises encore peu développé

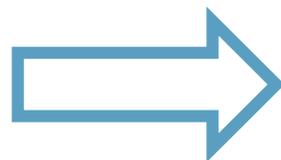
Opportunités

Des stratégies établies associant l'ensemble des acteurs
Un potentiel avéré de développement de l'économie présentielle

Menaces

Déconnexion croissante entre lieu de résidence et d'emploi/perte d'attractivité des centralités
Evolution de l'emploi (contexte local et conjoncture nationale)

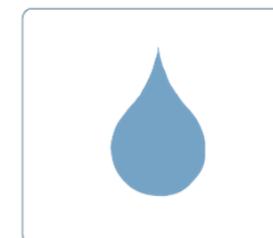
Valoriser la ressource du territoire au service du développement endogène du Pays de Saint-Omer



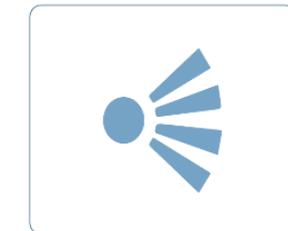
Le Terroir



Les milieux naturels



L'eau



Les paysages

2. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

LES AXES



3. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE-ACTIONS 1 : FAVORISER LA TRANSFORMATION LOCALE DES PRODUITS LOCAUX

Opérations éligibles :

- Création, reprise, développement d'ateliers de transformation de produits agricoles locaux
- Développement de systèmes logistiques favorables à une transformation locale des produits agricoles locaux : mise en place de plates formes collaboratives, de service de transports visant à faire le lien entre producteurs et transformateurs
- Actions à l'attention des professionnels de l'agroalimentaire locaux afin de les inciter à utiliser des produits agricoles locaux : actions de formation, de communication, d'information

Critères d'éligibilité

- Viabilité économique du projet démontrée
- Activité principale du projet consacrée au développement de la transformation locale de produits agricoles locaux (produits au sein d'une exploitation agricole située sur le territoire du Pays de Saint-Omer)
- Signature du cahier des charges établi par le Comité de programmation du GAL du Pays de Saint-Omer

Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées au territoire
- Impacts du projet sur la valorisation de la gastronomie et des produits du terroir
- Impacts socio-économiques
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

Dépenses éligibles

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Aménagements intérieurs
- Frais de construction, rénovation, d'extension
- Etudes de faisabilité
- Coût de formations

Dépenses exclues

- Matériel d'occasion
- Matériel de renouvellement
- Mise aux normes réglementaires
- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides

Pour les projets visant à créer un atelier de transformation :
30 000 euros

Pour les projets visant à créer un système logistique :
20 000 euros

Pour les projets visant à inciter les professionnels de la restauration et de l'agroalimentaire à utiliser des produits locaux :
5 000 euros

Enveloppe:

70 000 euros



4. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE ACTIONS 2 : DÉVELOPPER LA VENTE DIRECTE ET LA COMMERCIALISATION LOCALE

Opérations éligibles :

- Création, reprise, développement de commerce de produits locaux : points de vente, vente à domicile, drive, marchés traditionnels, tournée
- Développement de systèmes logistiques favorisant une commercialisation locale des produits locaux
- Actions visant à inciter les commerces alimentaires locaux à développer une offre en produits locaux : actions de communication et d'information

Critères d'éligibilité

- Viabilité économique du projet démontrée
- Activité principale du projet consacrée à la commercialisation locale des produits agricoles locaux
- Signature du cahier des charges établi par le Comité de Programmation du GAL du Pays de Saint-Omer

Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Type d'impact du projet sur la valorisation de la gastronomie et des produits du terroir
- Impacts socioéconomiques du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Aménagement intérieurs
- Etudes de faisabilité
- Communication
- Organisation de formations

Dépenses exclues

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides

Pour les projets visant à créer un commerce de produits locaux :
30 000 euros

Pour les projets visant à créer un système logistique :
20 000 euros

Pour les projets visant à inciter les commerces locaux à développer une offre en produits locaux

Le montant maximum de FEADER LEADER est fixé à 5 000 euros

Enveloppe:

120 000 euros



5. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE-ACTIONS 3 : DÉVELOPPER LE RECOURS AUX PRODUITS LOCAUX DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Opérations éligibles :

- Développement d'outils de commercialisation de produits spécialement dédiés aux professionnels de la restauration
- Actions pédagogiques à l'attention des professionnels des restaurations collectives et commerciales afin de les inciter à utiliser des produits locaux
- Démarches visant la structuration de la filière agricole locale afin de pouvoir répondre aux besoins et attentes des restaurations collectives et commerciales
- Etudes permettant d'avoir une vision précise des opportunités de développement des circuits courts dans les restaurations commerciales et collectives
- Soutien aux cantines scolaires ou aux restaurants désireux de développer le recours produits locaux

Critères d'éligibilité

- Signature d'un cahier des charges
- Viabilité économique du projet démontrée
- Mobilisation de plusieurs restaurateurs et de plusieurs producteurs locaux
- Dans le cadre d'une étude spécifique à la restauration collective des collectivités : approche supra communale de la question

Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Type d'impact du projet sur la valorisation de la gastronomie et des produits du terroir
- Impacts socioéconomiques du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Aménagements intérieurs
- Diagnostic
- Communication
- Organisation de formation, de journées thématiques

Dépenses exclues :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides:

Pour les projets visant la création d'un outil de commercialisation de produits locaux destiné aux restaurateurs

30 000 euros

Pour les projets visant à organiser des actions pédagogiques destinées aux restaurateurs

5 000 euros

Pour les projets visant à avoir une vision précise des opportunités de développement des circuits courts dans les restaurations commerciales et collectives

10 000 euros

Pour les projets visant la structuration de la filière agricole locale dans le but de pouvoir répondre aux besoins de la restauration collective et/ou commerciale

20 000 euros

Enveloppe:

70 000 euros



6. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE-ACTIONS 4 : PROMOUVOIR LES SAVOIR-FAIRE LOCAUX AUTOUR DE LA FILIÈRE GASTRONOMIE/ PRODUITS LOCAUX

Opérations éligibles:

- Opérations visant à soutenir les prestataires touristiques dans le développement de « plus produits » de qualité, à proximité des zones agritouristiques, des sentiers de randonnées et des commerces
- Création et mise à disposition d'outils d'information et de promotion dédiés à la gastronomie et/ou aux produits locaux
- Soutien à la promotion des variétés agricoles anciennes
- Développement d'événements en lien avec la thématique gastronomie/ produits locaux

Critères d'éligibilité

- Les opérations ne pourront être reconduites plus de 2 fois
- Les opérations reconduites devront présenter une plus-value par rapport à l'édition précédente

Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impacts sur la promotion des savoirs-faire locaux
- Mobilisation des Nouvelles Technologies de l'Information
- Impact géographique du projet
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

Dépenses éligibles:

- Signalétique
- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Pose et installation de signalétique
- Participation à des événements (Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration)
- Communication
- Organisation d'événements (Location de salle, frais de réception, Frais de restauration, Interventions d'experts et d'animateurs)

Dépenses exclues :

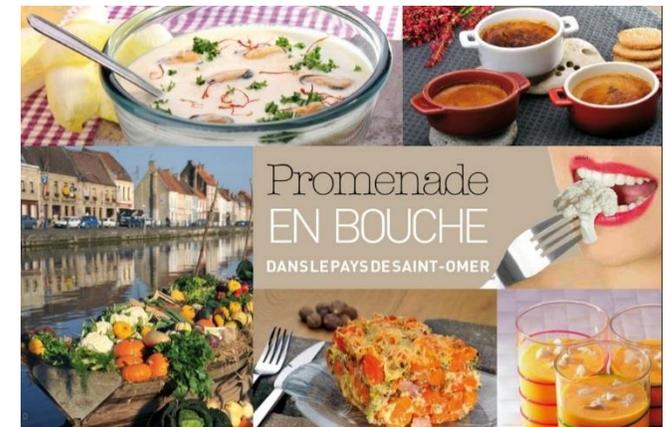
Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides

5 000 euros

Enveloppe:

30 000 euros



7. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE ACTIONS N° 5 : RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES SUR L'ÉCOSYSTÈME DE LA ZONE HUMIDE

Opérations éligibles :

- Opérations visant à réduire l'impact des activités touristiques sur l'écosystème du Marais
- Aménagement des aires de pique-nique du Marais dans l'objectif d'une meilleure intégration au milieu
- Accompagner des professionnels touristiques dans des démarches de qualité

Critères d'éligibilité :

- Actions situées sur le secteur du Marais Audomarois
- Actions inscrites dans la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel Caps et Marais d'Opale et du Contrat de Marais
- Bateaux ou barques aux normes en vigueur
- Les aires de pique-nique aménagées rendues accessibles librement au public

Critères d'engagement :

- Participation aux journées de sensibilisation et de formation, organisées dans le cadre de l'action,
- Utilisation des matériels acquis dans le cadre des activités de batellerie des entreprises

Critères de sélection:

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impacts positifs sur l'écosystème de la zone humide
- Typologie de l'impact
- Qualité de la démarche partenariale

Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Aménagement extérieurs
- Pose et installation
- Communication
- Pose et installation de moteurs électriques
- Organisation de formation

Dépenses exclues:

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides:

Pour les projets visant à accompagner les professionnels du tourisme dans des démarches de qualité

5 000 euros

Pour les projets visant à aménager les aires de pique-nique du Marais

10 000 euros

Pour les projets visant à réduire l'impact des activités touristiques sur le milieu

50 000 euros

Enveloppe

110 000 euros



8. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE ACTIONS N°6 : AMÉLIORER LA GESTION DES FLUX AU SEIN DU MARAIS

Opérations éligibles

- Implantation d'un balisage des rivières
- Mise en place d'une signalétique visant à faciliter, sécuriser ou rendre attractif l'accès au Marais Audomarois

Critères d'éligibilité:

- Pour les projets d'implantation d'une signalétique rivière au sein du Marais :
 - projet envisagé sur la totalité du Marais Audomarois
 - projet inscrit dans la mise en œuvre de la Charte du Parc Naturel Caps et Marais d'Opale et du Contrat de Marais
 - projet compatible avec la préservation du milieu

Critères de sélection:

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur l'amélioration des flux dans le Marais
- Intégration environnementale et paysagère du projet
- Adaptation du projet à la clientèle étrangère
- Qualité de la démarche partenariale

Dépenses éligibles :

- Signalétique
- Balisage
- Matériels nécessaires à la conception de signalétique
- Etude préalable à l'implantation d'une signalétique
- Communication (conception de signalétique)
- Pose et Installation de signalétique

Dépenses exclues :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aide:

Pour les projets visant à implanter un balisage des rivières au sein du Marais Audomarois :
60 000 euros

Pour les projets visant à installer une signalétique directionnelle des lieux d'arrivée des touristes, au Marais Audomarois :
10 000 euros

Enveloppe: 115 000 euros



9. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE ACTIONS N° 7 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DU MARAIS AUDOMAROIS

Opérations éligibles :

- Restauration du patrimoine traditionnel maraîcher et hydraulique du Marais Audomarois
- Valorisation du patrimoine du Marais
- Actions de soutien aux savoir-faire et à l'artisanat local dans les domaines de la réhabilitation et de la construction de bateaux traditionnels (escutes et bacoves), et de l'élaboration et l'installation de bacs à chaînes

Critères d'éligibilité :

- Les projets présentés devront se situer sur la zone du Marais Audomarois
- Les éléments à restaurer devront être inscrits au recensement effectué par le Pays d'Art et d'Histoire et le Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale

Critère d'engagement :

- Les candidats à un projet de restauration du patrimoine bâti devront s'engager à entretenir le bien restauré

Critères de sélection :

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Intérêt patrimonial du projet
- Impact du projet sur le développement touristique
- Impacts socioéconomiques du projet

Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels
- Supports pédagogiques
- Frais de rénovation
- Aménagements extérieurs
- Pose et installation de signalétique
- Pose et installation de bacs à chaînes
- Communication : conception de signalétique

Dépenses exclues :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides :

Pour les projets visant à restaurer le patrimoine :

10 000 €

Pour les projets visant à aménager des espaces d'accueil et d'information au sein des patrimoines restaurés :

5 000 €.

Pour les projets visant à soutenir le maintien de l'artisanat et des savoir-faire locaux traditionnels

5 000 €.

Enveloppe: 75 000 euros



10. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE-ACTIONS 8 : CONFORTER ET ASSURER LA VALORISATION DU GISEMENT LOCAL

Opérations éligibles:

- Outils permettant d'acquérir une connaissance précise du gisement local
- Actions visant à structurer la filière bois
- Soutien aux agriculteurs, exploitants et propriétaires forestiers, collectivités pour une gestion durable du gisement
- Organisation de chantiers-pilotes sur la valorisation du bois
- Développement d'activités liées à l'exploitation du gisement
- Accompagnement des projets de création, reprise ou développement des activités de transformation du gisement local

Critères d'éligibilité

- Viabilité économique du projet démontrée
- Objectifs principaux de l'opération visant la valorisation locale du gisement local de bois
- Etudes de gisement effectuées à une échelle supra communale
- Actions de formations collectives
- Actions de structuration de la filière, d'animation et de communication menées à l'échelle supra communale

Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur la valorisation du gisement
- Impacts socioéconomiques du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels
- Frais de construction
- Diagnostic sur le gisement local de bois
- Etudes sur la structuration de la filière bois
- Plans de gestion des gisements
- Travaux de gestion des haies et des boisement
- Organisation de formation

Dépenses exclues :

- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même
- Matériels acquis par des exploitants forestiers ou propriétaires forestiers exploitant eux-mêmes leur gisement

Plafonds d'aides

Pour les projets visant à créer des outils ou à produire des documents de connaissances et/ou de stratégie (diagnostics, stratégie de filière, plan de gestion...)

10 000 €.

Pour les projets visant à organiser des actions d'animations, de communication, d'information...

5 000 €

Pour les projets visant à développer des activités en lien avec l'exploitation et la transformation du gisement

20 000 €

Enveloppe:

70 000 euros



II.

LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE-ACTIONS 9 :SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DEMANDE LOCALE

Opérations éligibles:

- Soutien aux projets favorisant une augmentation directe de la demande locale de bois
- Actions pédagogiques et de promotion visant à faire découvrir les bénéfices de l'utilisation des essences indigènes dans la construction
- Valorisation de projets utilisateurs de bois locaux et plus particulièrement d'essences indigènes
- Opérations visant à faciliter le recours au bois issu du gisement local et en particulier aux essences indigènes dans les projets de territoire

Critères d'éligibilité

- Pour les projets de constructions bois : respect des critères définis dans l'appel à projet de la Région Nord-Pas-de-Calais "Utilisation du bois dans la construction au service du développement durable de la filière régionale«
- Pour les projets de développement de chaudière-bois : principale source de chauffage du bâtiment , puissance maximale de 300 kW
- Pour les projets d'animation, de mise en réseau : les actions à portée supra communale

Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur la demande en bois
- Impacts socioéconomiques du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

Dépenses éligibles:

- Acquisition de matériels
- Pose et installation de système de chaudières bois
- Frais de construction
- Etudes préalables à l'installation de système de chauffage bois
- Communication
- Coûts liés à l'Organisation d'évènements, de formations

Dépenses inéligibles :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides

Pour les projets favorisant une augmentation directe de la demande locale

20 000 euros

Pour les projets visant à organiser des actions d'animation, de formation, de communication et de valorisation

5 000 euros

Pour les projets visant à créer un outil de connaissance et/ou collaboratif

5 000 euros

Enveloppe:

130 000 euros



12. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE-ACTIONS 10 : DÉVELOPPER L'OFFRE EN TOURISME SPORTIF ET DE LOISIRS ATTRACTIVE, COMPÉTITIVE ET DE QUALITÉ

Opérations ciblées :

- Diversification de l'offre touristique sportive proposée par les prestataires touristiques
- Création et développement d'équipements et d'infrastructures de sports de nature et de loisirs
- Création d'hébergements touristiques marchands ruraux en lien avec la thématique « sports de nature » :

Critères d'éligibilité:

- Viabilité économique du projet démontrée
- stations de VTT labellisées par les fédérations de cyclisme et/ou de cyclotourisme

Critères de sélection:

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impacts socioéconomiques du projet
- Impact sur le développement d'une offre touristique sportive compétitive et de qualité : (Caractère innovant de l'offre, accessibilité PMR, adaptation à la clientèle touristique étrangère...)

Dépenses éligibles :

- Acquisition de matériels en lien avec l'opération
- Signalétique
- Aménagements intérieurs
- Aménagements extérieurs
- Frais de construction, de rénovation, d'extension de biens immobiliers (y compris les frais de démolition lorsqu'ils sont nécessaires au projet)
- Communication
- Conception et pose de signalétique
- Publications et éditions (conception, impression, frais de traduction)

Dépenses exclues :

- Autoconstruction
- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides :

Pour les projets de soutien aux prestataires touristiques dans la diversification de leur offre touristique sportive

7 000 €

Pour les projets de création d'infrastructures et d'équipements de sports ou de loisirs

20 000 €

Pour les projets de création d'hébergements

7 000 €

Enveloppe : 155 000 euros



13. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE-ACTIONS II : PROMOUVOIR LA DESTINATION DU PAYS DE SAINT-OMER EN MATIÈRE DE TOURISME SPORTIF

Opérations éligibles :

- Organisation d'évènements visant à promouvoir l'offre « sports de nature » locale
- Création et consolidation d'actions et de supports de communication visant à visualiser et promouvoir l'offre touristique « sport/ bien-être » du territoire
- Représentation du territoire à l'occasion de salons et d'évènements dédiés au tourisme sportif et de bien-être et/ou aux sports de nature
- Création d'offres packagées ciblées et adaptées à la clientèle touristique sportive
- Organisation d'évènements sportifs d'envergure nationaux ou internationaux

Critères d'éligibilité

- Les opérations ne pourront être reconduites plus de 2 fois.
- Les opérations reconduites devront présenter une plus-value
- Outils et actions de promotion spécifiques aux filières de la fiche
- Evènements visant à promouvoir l'offre sport de nature locale inédits sur le territoire
- Evènements sportifs d'envergure nationale ou internationale, inscrits au calendrier de la fédération sportive concernée, devant respecter des critères d'éco-événements

Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur le développement touristique
- Destinataires ciblés
- Mobilisation des Nouvelles Technologies de l'Information
- Impact géographique du projet
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins



Dépenses éligibles

- Acquisition et/ou location de matériels en lien avec l'opération
- Communication
- Organisation d'évènements
- Participation à un évènement
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration (dépenses réelles ou forfaitaires suivant le bénéficiaire)
- Interventions d'animateurs
- Location de salle
- Frais de participation à un évènement

Dépenses exclues

- Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides :

5 000 euros

Enveloppe : 20 000 euros



14. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE-ACTIONS 12 : RENFORCER LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE SUR LE PAYS DE SAINT-OMER

Opérations éligibles :

- Actions pédagogiques visant à développer l'esprit entrepreneuriale

Critères d'éligibilité :

- Action menée à l'échelle du GAL
- Actions à destination des publics scolaires, labellisées par le rectorat
- Intégration des actions au programme régional « La suite dans les idées »
- Les opérations ne pourront être reconduites plus de 2 fois.
- Les opérations reconduites devront présenter une plus-value par rapport à l'édition précédente

Critères de sélection :

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Diversité des destinataires (ex : scolaires, personnes en recherche d'emploi, Etudiants, Familial...)
- Méthode participative
- Mobilisation des Nouvelles Technologies de l'Information
- Qualité de la démarche partenariale
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

Dépenses éligibles

- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration liés à l'opération
- Communication
- Publications et éditions (conception de support, frais d'impression)
- Organisation d'évènements
- Location de salle
- Frais de réception
- Interventions d'experts et d'animateurs

Dépenses exclues :

Autofacturation des prestations réalisées par le bénéficiaire lui-même

Plafonds d'aides :

5 000 euros

Enveloppe : 20 000 euros



15. LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER

FICHE-ACTIONS 13 : FAVORISER LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET TRANSNATIONALE

Opérations éligibles:

- Actions de coopération interrégionale en lien avec la thématique de la valorisation des produits locaux et de la gastronomie
- Actions de coopération transnationale en lien avec la thématique du tourisme

Critères d'éligibilité :

Projets de coopération abordant une thématique liée à la stratégie locale de développement

Critères de sélection

- Lien avec les stratégies appliquées sur le territoire
- Impact sur la mise en œuvre de la stratégie
- Projet ayant un partenariat déjà constitué
- Projet démontrant une plus-value transfrontalière (transnationale ou interterritoriale)
- Mise en évidence des résultats attendus du projet et de la durabilité du partenariat
- Articulation du projet avec les actions menées au sein du territoire et des territoires voisins

Dépenses éligibles

- Prestations externes : Etudes réalisées dans le cadre d'une action de coopération
- Prestations externes : Communication (conception, impression, frais de traduction)
- Frais de déplacement
- Frais d'hébergement
- Frais de traduction, d'interprétation, de documentation
- Organisation d'événements, de réunions, de séminaires, de journées thématiques
- Location de salle
- Frais de réception (frais de bouche)
- Interventions d'experts et d'animateurs
- Frais d'interprétariat
- Coûts liés aux participants (déplacements, hébergement)

Plafond d'aides :

Le montant d'aide sera d'un montant maximum de 10 000 euros

Enveloppe : 50 000 euros



MERCI DE VOTRE ATTENTION